



République Française
Département du Vaucluse

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/03/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 13

Nombre de suffrages : 18

Date de convocation
15/03/2024

Délibération 13-2024
Objet : Subvention 2024
au CCAS

L'an 21/03/2024, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BELLEGARDE

Etaient présents :

Mme AMEVET Lydie, Mme ANCEY Dominique, M. BELLEGARDE Daniel, M. CAIRON Yves, Mme GAS Sandrine, Mme GAT Annick, M. LECUYER Daniel, M. MAIRE Dominique, M. MUSCAT Marc, Mme NEF Brigitte, M. POUWELS Jean-Marie, Mme RUBEAUX Valérie, Mme VITALI Marie

Procuration(s) :

Mme BENALI Natacha donne pouvoir à Mme NEF Brigitte, M. CHAZAL Gilbert donne pouvoir à M. CAIRON Yves, M. POUDEVIGNE Patrick donne pouvoir à M. MUSCAT Marc, MME VERHNES Pascale donne pouvoir à Mme ANCEY Dominique, M. RUBEAUX Patrice donne pouvoir à M. POUWELS Jean-Marie

Etai(ent) absent(s) : Mme ZIADE Lydia

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme AMEVET Lydie

Le CCAS assure des missions touchant au lien social. Le fonctionnement est assuré par la subvention versée par la Mairie

Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 11000 €.

Le Conseil municipal, après ouï Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le montant de la subvention de 11 000€ au CCAS
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser tous les actes nécessaires pour l'application de cette décision

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
Lydie AMEVET

Le Maire,
Daniel BELLEGARDE



Et ont signé les membres présentes pour extrait certifié conforme

Le Maire

Certifie exécutoire la présente délibération

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, ou d'un recours gracieux devant la commune conformément aux modalités contentieuses en vigueur à la date de l'acte

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le



ID : 084-218400554-20240321-DEL132024-DE

21/03/2024

MAIRIE DE JONQUERETTES

Numéro interne de l'acte 13-2024